

TFP APS | Formation Agent de Prévention et de Sécurité

Titre à Finalité Professionnelle Agent de prévention et de sécurité



Objectif de la formation TFP APS

Exercer le métier d'agent de sécurité privée dans le respect du cadre légal en vigueur défini par l'arrêté du 27/06/2017 relatif aux dispositions spécifiques aux certificats de qualification professionnelle

Contenu du programme

Socle de base (41 heures)

- UV1 / Module secourisme (SST) – 14h
- UV2 / Module environnement juridique – 16h
- UV3 / Module gestion de conflits – 5h
- UV4 / Module stratégique – 6 h.

Spécialités (134 heures)

- Module environnement juridique – 5h (complément avec le tronc commun)
- Module gestion de conflits – 9h (complément avec le tronc commun)
- Module stratégique – 2h (complément avec le tronc commun)
- UV5 / Module prévention des risques d'incendie – 7h
- UV6 / Module d'appréhension au cours de l'exercice métier – 7h
- UV7 / Module sensibilisation aux risques terroristes – 13h
- UV8 / Module professionnel – 45h
- UV9 / Module palpation et inspection visuelle des bagages – 7h
- UV10 / Module surveillance par moyens électroniques de sécurité – 7h
- UV11 / Module gestion des risques – 11h
- UV12 / Module évènementiel spécifique – 7h
- UV13 / Module gestion de situations conflictuelles dégradées – 7h
- UV14 / Module industriel spécifique – 7h

Durée de la formation

175 heures de face à face pédagogique et pratique hors examen

École Européenne de Sécurité Privée
Hôtel de Madame de Pompadour – 7 Rue des Réservoirs, 78000 VERSAILLES
Tél : 07 68 58 77 69 | contact@eesp.fr

Autorisation d'exercice : FOR-078-2026-09-10-20210587817
Autorisation préfectorale : 078-0012
Habilitation INRS : 1287004/2017/SST-01/O/12